

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical
du Lundi 20 Novembre 2023

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1128	21	11 + 1 pouvoir	3	7

**PROJET ISTHME : nouveaux Indicateurs Sanitaires et Trophiques
des Huîtres et des Moules en Elevage**

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni **Lundi 20 Novembre 2023** à 14 heures à SAINT-LO à la Maison du Département (salle Henry Gréville1) sur convocation du 10 novembre 2023.

Monsieur Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.
Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS.

PRESENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL
Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire
M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville
M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

Délégués des EPCI titulaires

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin
M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Elus du Conseil départemental et Délégué EPCI : suppléants

Mme Dany LEDOUX, conseillère départementale canton Quettreville Sur Sienne
Mme Nathalie MADEC, conseillère départementale canton La Hague
M. Bruno QUESNEL, communauté de communes de Coutances Mer et Bocage

EXCUSES

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne
M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux
M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin
M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président
M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et

Mer (pouvoir à M. Alain NAVARRET)
Accusé de réception en préfecture
050-255001745-20231120-1128-DE
Date de télétransmission : 04/12/2023
Date de réception préfecture : 04/12/2023

PROJET ISTHME : nouveaux Indicateurs Sanitaires et Trophiques des Huîtres et des Moules en Elevage

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 20 novembre 2023 ;

Considérant les partenaires : le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord (CRC NMN) et pour les compétences techniques et scientifique, le SMEL et LABÉO, pour mener à bien les phases suivantes du projet ISTHME :

Volet « acquisition de connaissances »

- état des lieux de la capacité trophique sur les zones de production conchylicole normande ;

Volet « bancarisation, traitement et analyse des données »

- des résultats des autocontrôles sanitaires des conchyliculteurs ;
- des résultats des études sanitaires et zoo-sanitaires menées en Normandie ;
- des données sanitaires et zoo-sanitaires issues des différents réseaux existants (REMONOR, REMOULNOR, HYDRONOR, REMI, ROCCH, REPAMO...) par zone de production.

Volet « valorisation des résultats »

- accès pour les conchyliculteurs aux études sanitaires et zoosanitaires menées en Normandie ;
- diffusion (site internet, fiches...) : présentation synthétique des réseaux, des risques sanitaires et zoo-sanitaires et des pratiques éventuelles associées, accès aux résultats des réseaux par bassin de production ;

Considérant le coût prévisionnel du projet qui s'élève à 99 999,79 € pour 18 mois de mise en œuvre, dont 81 332,68 € seront à la charge du SMEL ; cette dernière somme comprenant 70 724 € pour la création d'un poste d'ingénieur d'étude dédié, dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 18 mois ;

Considérant un potentiel financement à hauteur de 80 % au titre du programme DLAL FEAMPA (GALPA Littoral Calvados et GALPA de Havres en Baie) :

Après en avoir délibéré,

Le Comité du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral (SMEL), sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents,

- accepte la réalisation du programme ISTHME ;
- autorise le Président du SMEL :
 - à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (demande de subventions, conventions...);
 - à créer un poste d'ingénieur territorial chargé d'étude en contrat à durée déterminée de 18 mois, dans le cadre d'un contrat de projet.

Pour extrait conforme,

**Le président du SMEL,
Alain NAVARRET**